



Préfet de Gironde
2 esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397
33077 Bordeaux Cedex

Noisy le Roi, le 17 novembre 2016

LRAR

Objet : Demande d'entretien et Avis de manifestation des écoles de conduite

Dossier suivi par Madame Sandra CARASCO (Auto-école Carasco), Déléguée départementale de la Gironde.

Monsieur le préfet,

L'Union Nationale des Indépendants de la Conduite –UNIC- branche éducation routière de la FNAA, assure depuis plus d'une décennie la défense exclusive des écoles de conduite. En tant qu'organisation représentative de ces établissements, l'UNIC œuvre pour une revalorisation d'une profession injustement décriée dans les médias et négligée par son Ministère de Tutelle.

Sous l'impulsion de la Loi Macron, des réformes ont été entreprises pour réduire de manière significative les délais de passage du permis de conduire. La privatisation de l'examen de l'ETG et le recrutement d'inspecteurs au niveau national ont permis d'inverser la courbe dans de nombreuses régions.

Sur votre département, le passage du permis de conduire organisé sous votre responsabilité, rencontre de graves difficultés qui se reportent sur les écoles de conduite et les candidats, notamment actuellement pour le permis A. En 2015, nous avions 35 200 places offertes contre 30 449 fin novembre 2016. Depuis le mois de juillet, le coefficient pour le permis B est de 1.1 alors qu'il devrait être à 1.3.

L'UNIC a alerté vos services à plusieurs reprises dans le cadre du comité local de suivi de la méthodologie nationale d'attribution des places d'examen, dont les derniers datent des 7 juillet et 6 octobre. Malgré ces remontées dénonçant clairement la mise en danger des entreprises



FNAA

Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile



d'enseignement de la conduite à court terme, l'UNIC estime que rien n'a été déployé pour faire face à cette situation inacceptable.

En pratique, l'allongement des délais d'attente se traduit par un surcoût dans la formation des apprenants, et pèse lourd pour les petites écoles de conduite. Les services de l'Etat se justifiaient en juillet en évoquant l'indisponibilité imprévisible des IPCSR. Aujourd'hui, l'imprévisible devient la norme. Or, ce sont nos professionnels qui doivent faire face au mécontentement voir la colère forts légitimes des candidats qui perdent soit des jours de cours soit des jours de congés.

A cela s'ajoute la périlleuse question du passage de l'examen du permis A. Le décret n°2016-723 du 31 mai 2016 modifiant les conditions d'obtention des catégories A et BE du permis de conduire autorise les candidats inscrits en A avant la date de publication du décret la possibilité de passer à compter de cette date et pendant 6 mois l'épreuve pratique. Des retours terrains dont nous disposons, il est clair qu'une partie des candidats pourtant prêts ne pourront pas passer cet examen dans les temps.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons un rendez-vous en urgence et vous informons que notre syndicat lancera un avis de manifestation pour le lundi 28 novembre pour protester contre l'absence de mesures concrètes en faveur d'un rétablissement normal des conditions de passage des examens du permis de conduire dans notre département.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Président de l'UNIC et de la

Branche Education Routière de la FNAA

Philippe COLOMBANI

Copie :

- Monsieur Emmanuel BARBE
- Toutes les écoles de conduite de la Gironde